

# AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 25 mai 2016)

## Monsieur Valentin VACHER

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

**le 29/11/2021 à 09h30**

**Faculté de droit, d'économie et de gestion**

**Salle du Conseil**

**13, allée François Mitterrand**

**BP 13633**

**49036 ANGERS Cedex 01**

sur le sujet suivant :

### **Le bien-être dans la fonction publique territoriale**

Directeur de thèse : **Madame Martine LONG**

Composition du jury :

Monsieur Mathieu DOAT, Professeur des Universités Université de Perpignan, Rapporteur

Monsieur Félicien LEMAIRE, Professeur des Universités Université d'Angers, Examineur

Madame Martine LONG, Maître de Conférences HDR Université d'Angers, Directeur de thèse

Madame Isabelle MULLER-QUOY, Maître de Conférences HDR Université d'Amiens, Rapporteur

### **Résumé de la thèse**

Le bien être dans les situations de travail est considéré comme un élément nécessaire au bon déroulement de la carrière. Au sein de la fonction publique territoriale, le bien-être revêt une double acception fondamentale. En effet, le bien-être conditionne à la fois l'état physique et psychique de l'agent public mais également influence directement la qualité du service public. La notion de bien-être force néanmoins à s'interroger à la fois sur le sens qui lui est conféré mais également sa valeur d'un point de vue juridique. D'une part, le bien-être est propre à chaque individu et s'en trouve déterminé par l'environnement dans lequel évolue l'agent public. D'autre part, le droit peut être gage de bien-être que ce soit par la reconnaissance de situation égalitaire, ou la protection qu'il offre. Pour autant, les sciences juridiques ont relégué la question du bien-être à d'autres disciplines. Le bien-être des agents publics territoriaux est intimement lié à l'organisation de la fonction publique territoriale et évolue au regard de l'organisation managériale, des contraintes nées de l'exigence des missions de service public et plus largement des relations de travail. La fonction publique territoriale, par son exigence, se révèle épuisante des forces vives qui la constituent. Elle ne pourra se régénérer, s'adapter aux nouveaux besoins, qu'en assurant des droits sociaux et protecteurs dans l'exercice des fonctions mais également en proposant une organisation plus reconnaissante et souple dont les finalités devraient assurer le développement d'un sentiment de reconnaissance des agents publics. L'affaiblissement du statut de la fonction publique territoriale tend progressivement à rompre le rapport d'équilibre entre contraintes et avantages nés de l'exécution d'un emploi public. Le temps de l'adaptation révèle la nécessité d'un accompagnement par les collectivités territoriales pour tendre vers la détermination du bien-être des agents publics territoriaux. Le bien-être au sein de la fonction publique territoriale constitue par conséquent l'enjeu de l'adaptation de la fonction publique de demain.